Décision n° 2021-1133
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 2 juin 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 2 juin 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-1133
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 2 juin 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199100606	ASTRIUM SAS	78 LES MUREAUX	1 UHF
199102419	H-AIR	69 COLOMBIER SAUGNIEU	2 UHF
199505786	MALTERIES SOUFFLET	10 ARCIS SUR AUBE	1 UHF
199900550	MARTINIQUAISE INVESTISSEMENT HOTELLERIE	97 LE DIAMANT	1 VHF
199901946	DIR INTERREGIO DES SERVICES PENITENTIAIRES MARSEILLE SUD-EST	20 BORGO	10 UHF
200101805	ASTRIUM SAS	78 LES MUREAUX	2 UHF
200200244	REED MIDEM	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
200300868	ASTRIUM SAS	78 LES MUREAUX	4 UHF
200301461	CHBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE METROPOLE BRETAGNE OUEST	29 ROSCOFF	2 UHF
200501249	BUESA	34 VILLENEUVE LES BEZIERS	1 UHF
200600474	ICADE	92 NEUILLY SUR SEINE	2 UHF
201000865	COMMUNE DE LE SOLER	66 LE SOLER	2 VHF
201400550	COMPAGNIE MINIERE MONTAGNE D'OR	97 REMIRE MONTJOLY	1 VHF
201500716	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	92 ISSY LES MOULINEAUX	3 UHF
201501061	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 MALAKOFF	1 UHF
201600141	BATEG	92 PUTEAUX	12 UHF
201600151	JUILLARD SECURISATION SARL	63 CHAMALIERES	2 VHF
201600744	SCI LE BOSQUET	06 LE CANNET	1 UHF
201700426	SOCIETE DES CINEMAS DE L'OUEST	77 MEAUX	1 UHF
201700638	SCI LE BOSQUET	06 LE CANNET	1 UHF
201701109	AQUATHELLE	60 CHAMBLY	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-1133
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 2 juin 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201801198	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 LE PLESSIS TREVISE	1 UHF
201801450	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 FONTENAY AUX ROSES	1 UHF
201900134	THEATRE JUSTE POUR RIRE	75 PARIS 13	3 UHF
201900827	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 11	1 UHF
201901014	ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST	44 LA CHAPELLE SUR ERDRE	2 UHF
201901151	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 ST OUEN	2 UHF